

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## ● **Le règlement intérieur**

A pour objet la mise en sécurité du client et de tout professionnel dans les locaux de Pole Dance Nîmes et à l'extérieur de ceux-ci.

- Pas de chaussures portées en ville dans le studio
- Les lieux des prestations sont non-fumeur
- Pas de port bijoux et/ou piercing durant les cours
- Ne faire preuve d'aucun comportement dangereux pour soi ou les autres
- L'adhérent s'engage à ne pas tenter de mouvement ou figures qui ne seraient pas expressément demandés au préalable par le professeur
- L'adhérent certifie avoir une assurance responsabilité civile en vigueur pendant toute la durée de la Prestation
- Interdiction de dégradation du matériel ou des locaux
- Interdiction d'état d'ivresse, sous emprise de drogue ou médicaments dangereux, et plus généralement interdiction d'apporter de l'alcool, stupéfiants ou tout produit dangereux dans les lieux de prestations.
- Interdiction de manger dans la salle et le vestiaire
- Les comportements irrespectueux, raciste, homophobe visant à mettre mal à l'aise les participants ou membres de l'équipe, etc... ne sont pas tolérés et peuvent donner suite à une exclusion, et ce, sans remboursement.
- Les huiles et crèmes corporelles sont formellement INTERDITES le jour même du cours pour votre sécurité et celle des autres participants (Risque de chutes et/ou glissades). Si vous devez vous hydrater utilisez des gels sans corps gras.
- Pour le respect de tous, vous êtes priés de vous présenter « frais » (aisselles, maillot, pieds).
- Se laver les mains avant le début du cours afin de bien gripper à la barre.

## ● **Attestation/ Certificat médical**

L'école est ouverte à toute personne souhaitant pratiquer la pole dance et qui est détenteur d'un certificat médical lui autorisant. Sans celui-ci, 'Pole Dance Nîmes ' dégage toute responsabilité en cas d'incident. Ce certificat devra être fourni chaque année par l'élève à la date anniversaire de l'adhésion.

Par conséquent, l'adhérent devra respecter le règlement intérieur de Pole Dance Nîmes et reconnaît qu'il en a pris connaissance.

A défaut de se conformer au Règlement intérieur, l'adhérent s'expose à l'annulation de la Prestation de Services, et ce, sans remboursement.

## ● **Paiement des prestations**

Les cours non annulés 24 h à l'avance ne pourront pas être remboursés sauf sur justificatif médical.

Nous proposons des facilités de paiement. Pour ce faire, il vous sera demandé le nombre de chèque en acompte

correspondants au choix de votre abonnement, ils seront échelonnés sur une période d'un tous les mois et encaissés au début de ceux-ci.

Pour les paiements des cartes il est accordé à l'adhérent un règlement en plusieurs fois s'il le souhaite.

Aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'arrêt de votre part durant l'abonnement, les chèques ou prélèvements seront encaissés. (Sauf déménagement)

Les prestations pourront être annulées ou reportées à tout moment par Pole Dance Nîmes sans avoir à justifier des raisons de leur annulation ou report sous réserve d'en informer les adhérents. Une telle annulation ou report pourra en particulier intervenir en cas d'empêchement du professeur ou en cas de problème inhérent au local. Pole Dance Nîmes se réserve également le droit d'annuler les prestations à tout moment et sans préavis en cas de problème de sécurité.

## ● **Validité des cartes et abonnements**

Les cours à l'unité, cartes et abonnements ont une durée de validité indiquée lors de l'achat et qui cours à compter de leur date d'activation : carte 10 cours (6 mois), carte 20 cours (12 mois), cours à l'unité (1 mois), abonnements (12 mois), passé ce délai, les cours non utilisés sont perdus. Sur présentation d'un certificat établi par un médecin du sport, et indiquant une contre indication à la pole dance, il sera procédé à un décalage de la date limite de validité de la carte ou de l'abonnement de l'adhérent. En outre, et quelle que soit la situation et le motif invoqués par l'adhérent, l'association Pole Dance Nîmes ne procédera à aucun remboursement partiel ou intégral de la carte, abonnement ou cours à l'unité acheté par l'adhérent.

## ● **Abonnements**

Il est accordé à l'abonné un délai de 2 mois, pour récupérer les cours au quel il ne s'est pas inscrit. Pour l'abonnement 1cours/semaine l'abonné bénéficie d'un total de (48 cours).

## ● **Urgence médicale**

En cas d'urgence médicale pendant la session, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche)

- **Dégradations**

Tout acte de non respect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol ou d'incorrection de la part des élèves pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive. Si celle ci est définitive, les cours ne sont pas

remboursés.

Toute dégradation faite au matériel, (barre de pole dance, mobilier, chaîne hi fi...) sera imputée à l'élève. Si l'exclusion est définitive, et s'il restait des cours à prendre sur la carte de celui-ci, les cours ne seront pas remboursés.

Lieu, date et signature de l'adhérent(e) précédée de la mention « lu et approuvé
--